

Encadrant(e) Technique Action sociale de proximité

Caractéristiques de l'emploi

Filière :

*Administrative
Sociale*

Catégorie :

A

Cadre d'emplois :

*Attaché territorial,
Conseiller socio-éducatif*

Fonction :

Encadrant technique

Fiche(s) métier

de rattachement :

Manager opérationnel

Temps complet

Temps non complet

Ouverture ou non à la NBI :

Oui Non
(Adjoint au conseiller technique)

Nombre de points : 25

Situation de travail

Localisation

*DASP – Maison Départementale de
l'Action sociale Bourges*

Siège : Bourges

*Antenne de La Chancellerie, de St
Florent sur Cher, Aéroport*

**Composition de l'environnement
de travail**

*Encadrement de 30 ETP
Equipe de 65 agents*

Missions

Assurer l'encadrement hiérarchique et technique des travailleurs sociaux et psychologues composant l'équipe d'intervenants de proximité au sein de la Maison Départementale de l'Action sociale.

Piloter les missions assumées par la DASP : Protection de l'enfance, protection des personnes majeures vulnérables, lutte contre l'exclusion, *insertion sociale*, développement social local.

Autorité hiérarchique

Le Responsable de la MDAS

Activités

• **Activités principales**

- Assurer l'encadrement technique et hiérarchique des travailleurs sociaux,
- Seconder le conseiller technique,
- Contribuer à la mise en oeuvre du schéma de fonctionnement de la MDAS et de son offre de service auprès du public
- Mettre en œuvre les principes - processus de la Charte Départementale de l'Action Sociale de Proximité
- Assurer les responsabilités administratives de 1er niveau de la mission Protection de l'enfance: évaluation, information des familles lors d'une décision de signalement en lien avec la direction enfance adolescence famille,
- Fiabiliser la procédure de traitements des situations d'enfants en danger ou en risque de danger et des personnes vulnérables,
- Contribuer à la définition des projets d'accompagnement des ménages, *notamment les contrats d'engagement réciproque pour les allocataires RSA*, et les valider,
- Décider de l'attribution des chèques solidarité d'urgence au regard des règles en pratique,
- Animer des instances de « conseil technique » et de « synthèses », en lien avec le médecin de PMI et le chef de service DHIE,
- Contribuer à élaborer un projet de service, en collaboration avec le responsable Maison Action sociale du département, prenant appui sur le contrat d'administration départementale et le projet de direction de l'Action sociale de proximité- Accompagner l'équipe pluri professionnelle dans une logique d'évolution des pratiques en lien avec les orientations définies,
- Développer l'approche collective dans les pratiques sociales au même titre que l'approche individuelle
- *Rendre compte régulièrement de l'activité d'équipe (individuelle et collective) et des relations avec le partenariat au responsable Maison de l'Action sociale du département*
- Participer à l'équipe de pilotage de la MDAS et à l'équipe élargie de direction DASP
- Contribuer au diagnostic et à l'élaboration du projet social de territoire.
- Contribuer à l'utilisation des outils existants mis à disposition des agents par la collectivité départementale
- Participer à la plateforme Echange Evaluation avec la DESF et la PMI,
- Participer à des instances départementales décisionnelles (commissions MASP, AED, FSL...)
- Formaliser des « contrats d'accompagnement » des familles et de conduite de projets.

Activités spécifiques

-Rencontrer des personnes ou des familles en tant que de besoin et à la demande de celles-ci ou des professionnels dans le cas des procédures spécifiques.

Conditions d'exercice

• **Moyens à disposition :**

- Un bureau spécifique dans une Maison de l'Action sociale du département (siège ou antenne),
- Un véhicule de service remisable en secteur rural,
- Un téléphone mobile, un ordinateur portable ou une tablette,
- Des outils départementaux de l'action sociale de proximité (charte départementale de l'action sociale de proximité, Règlement Départemental Action Sociale, Schémas, Plans départementaux, dossier unique, logiciel métier SOLIS, espace informatique partagé, groupwise...).

• **Spécificités du poste :**

- Formation en travail social et **expérience confirmée**
- Déplacements professionnels
- Dépassements horaires,
- Grande disponibilité,
- Planification des congés,
- Partage d'informations avec les membres de l'équipe DASP et les responsables de Maison Action sociale du département.

Ressources requises ou à acquérir – E =expert M = maîtrise P = pratique

Savoirs	Niveau attendu		
	E	M	P
Connaissance du cadre réglementaire et législatif des politiques d'action sociale	♦		
Règles professionnelles liées à l'éthique et à la déontologie	♦		
Connaissance du travail social permettant l'encadrement technique des équipes, la définition des plans d'aide	♦		
Connaissance des politiques d'action sociale et de l'organisation de la collectivité	♦		
Maîtrise de l'outil informatique et des techniques des professions sociales	♦		
Techniques de management opérationnel, résolution des conflits et de médiation	♦		
Méthodologie de projet et de développement social local		♦	

Savoir faire opérationnels	Niveau attendu		
	E	M	P
Manager une équipe pluriprofessionnelle de travailleurs sociaux : animation, médiation, décision, évaluation.	♦		
Favoriser la cohésion des équipes en mobilisant les outils nécessaires	♦		
Capacités rédactionnelles et de synthèse	♦		
Optimiser les moyens pour réaliser le projet de service et mettre en oeuvre tout projet validé		♦	
Adapter en permanence ses connaissances des réglementations et législations en vigueur		♦	
Rendre compte au responsable Maison de l'Action sociale du département , de l'activité de son équipe		♦	
Savoir organiser et mettre en œuvre des procédures		♦	
Conduire des entretiens d'aide à la personne et d'écoute active		♦	

Savoir faire relationnels

Sens du service public
Sens du contact humain
Sens de l'organisation
Sens du travail en équipe
Capacité d'adaptation – réactivité
Capacité à adapter sa communication selon ses interlocuteurs

Agent actuellement en poste :

→ **Activités complémentaires liées à l'agent :**

Le responsable hiérarchique : Le responsable de la MDAS

Date : 28/09/2018